

Questions fréquentes

Je veux changer le statut de mon emplacement pour occupé/concédé

Réponse

Les statuts **occupé** et **concédé** sont automatiques :

- **Occupé** : emplacement avec au moins un inhumé et aucune concession rattachée (⚠ cela ne signifie pas forcément que l'acte n'existe pas, mais que celui n'a pas été intégré dans l'application via le bouton Gestion de concession [\[1\]](#))
- **Concédé** : emplacement avec une concession rattachée. Peut contenir des inhumés ou non.

Pour voir le nombre d'inhumés vous pouvez activer l'étiquette :



Revision #5

Created 4 December 2025 13:17:18 by Jennifer Peltre

Updated 4 December 2025 13:26:21 by Jennifer Peltre